
**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**

Distr. Restreinte
31 août 2010
Français
Original: anglais

Comité permanent
49^e réunion

**Rapport synoptique sur les principales
problématiques soulevées dans le rapport du
Comité des commissaires aux comptes sur la
comptabilité de 2009****Table des matières**

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-4	2
II. Secteurs à risque concernant la comptabilité de 2009	5-21	3
A. Attestation d'audit des partenaires d'exécution	5-10	3
B. Gestion des actifs	11-16	4
C. Passif lié aux prestations à et après la cessation de service.....	17-21	6
III. Conclusion	22	6

I. Introduction

1. Depuis plusieurs années, lors de la réunion de septembre du Comité permanent, le HCR présente un rapport synoptique sur les questions clés soulevées dans les recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur la comptabilité de l'année antérieure. Le document de séance présente des commentaires sur les principaux points soulevés concernant la comptabilité de 2009.

2. Le Rapport synoptique présenté à la quarante-sixième réunion du Comité permanent en septembre 2009 (EC/60/SC/CRP.20) décrit quatre principaux secteurs à risque identifiés par le Comité des commissaires aux comptes au cours de la vérification des comptes de 2008. L'un de ces risques, touchant aux erreurs éventuelles de comptabilisation des contributions a depuis lors été réglé par le HCR et n'est plus considéré comme un problème. Les trois autres secteurs problématiques suscitent toujours une préoccupation : les attestations d'audit des partenaires d'exécution ; la gestion de biens consommables et non consommables ; et le financement du passif lié aux prestations à et après la cessation de service. Entre autres, les déficiences au niveau de la gestion des biens non consommables, la non déclaration de valeur des biens consommables sur les états financiers et l'absence de financement concernant le passif lié aux prestations à et après la cessation de service sont suffisamment préoccupantes pour être signalées comme questions d'intérêt majeur dans le Rapport de 2009 du Comité des commissaires aux comptes (A/65/5/Add.5). Ce document passe en revue les secteurs de risques identifiés par le Comité des commissaires aux comptes, y compris une analyse de chaque secteur et esquisse la façon dont le HCR prévoit d'y remédier.

3. Dans son rapport sur la comptabilité de 2009, le Comité des commissaires aux comptes a noté des progrès dans la mise en œuvre des recommandations d'audit, par rapport aux années antérieures. Le HCR a mis en œuvre 42 pour cent des recommandations présentées dans le rapport des vérificateurs des comptes sur la comptabilité de 2008 contre 33 pour cent en 2007. L'annexe du rapport des vérificateurs des comptes fournit une mise à jour de l'état des recommandations de toutes les années antérieures, assortie de détails de toutes les recommandations dans la matrice d'audit postée sur le site du HCR (www.unhcr.org). Les 11 recommandations suivantes sont encore en attente depuis 2007 et 2008 et sont reprises dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la comptabilité de 2009 :

- renforcer les mécanismes de contrôle de la validité des engagements non liquidés;
- mettre en place un fonds pour le passif accumulé concernant les prestations à et après la cessation de service;
- superviser la clôture des comptes et mettre en place des contrôles efficaces des comptes bancaires sur le terrain ;
- garantir l'exactitude des données figurant dans la base de données sur les biens non consommables ;
- déclarer la valeur des biens consommables dans les états financiers ;
- poursuivre les efforts pour régler le nombre de fonctionnaires en attente d'affectation et non affectés à des tâches temporaires ;
- améliorer la réception en temps voulu des rapports de dépenses en provenance des partenaires d'exécution sur les versements effectués ;

- prendre des mesures pour obtenir des rapports ou recouvrer des fonds de la part des partenaires d'exécution lorsque les rapports de dépenses restent en attente pendant plus d'une année ;
 - respecter le délai d'obtention des attestations d'audit des partenaires d'exécution fixé au 30 avril de chaque année ;
 - prendre des mesures avec le Bureau des services de contrôle interne afin de réduire le délai requis pour pourvoir les postes vacants des vérificateurs intérieurs des comptes ; et
 - Diverses suggestions ayant trait au Bureau de l'Inspecteur général.
4. Le HCR continuera de s'employer à répondre à chacune de ces questions. Des actualisations intérimaires sont fournies régulièrement dans les matrices de suivi adéquates mises à disposition sur le site du HCR.

II. Secteurs à risque concernant la comptabilité de 2009

A. Attestation d'audit des partenaires d'exécution

5. Le Comité des commissaires aux comptes a réitéré ses recommandations antérieures concernant le processus d'attestation d'audit des partenaires d'exécution, notamment pour intensifier les efforts visant à obtenir des attestations d'audit des partenaires d'exécution au 30 avril de chaque année, et pour intensifier les efforts visant à mener à bien une analyse approfondie des attestations d'audit assorties de réserves pour procéder à des ajustements aux dépenses de l'année antérieure au niveau des états financiers si nécessaire. En outre, le Comité a recommandé la poursuite des efforts visant à obtenir régulièrement des rapports de dépenses de la part des partenaires afin de justifier les versements effectués par le HCR.

6. Le HCR a pris plusieurs mesures pour répondre à ces recommandations. Des ressources approfondies ont été affectées en 2009 et en 2010 pour garantir la réception en temps utile des rapports et des attestations des partenaires d'exécution. En outre, une analyse approfondie a été conduite sur les attestations d'audit reçues assorties de réserves afin de déterminer les causes profondes de ces réserves et d'en évaluer l'impact financier, le cas échéant. Lorsqu'il y a un impact financier potentiel, l'opération concernée est contactée et une suite est donnée jusqu'à ce que la question soit résolue. Le HCR a établi un système de rappels réguliers aux chefs de bureau sur le terrain, y compris un rapport sur l'état de la situation financière de leurs partenaires d'exécution et le respect par ces partenaires de l'action et du suivi décidé. Des orientations et des instructions ont été données aux opérations sur le terrain connaissant des difficultés.

7. Suite à ces efforts, une amélioration marquée dans la prise en compte des avis du Comité des commissaires aux comptes a été enregistrée. Toutefois, le Comité des commissaires aux comptes persiste à croire qu'il s'agit là d'un secteur à risque majeur dans la mesure où le niveau de respect ne s'est amélioré qu'après l'achèvement de la vérification des comptes et non pas conformément aux délais fixés. Dans certains cas, des questions en suspens depuis les années antérieures n'ont pas encore fait l'objet de suivi.

8. A des fins d'illustration, le pourcentage de réception des attestations d'audit des partenaires d'exécution le 30 avril 2010 (délai fixé) s'est établi à 55,9 pour cent. Au 22 juin 2010, ce pourcentage s'était considérablement amélioré, atteignant 98,8 pour cent et 98,9 pour cent au 28 juin 2010. Avant 2007, le délai pour la réception des attestations d'audit des partenaires d'exécution était fixé au mois de juin de l'année suivante. En 2006, le Comité des commissaires aux comptes a recommandé la réception des attestations

d'audit par le HCR le 30 avril de chaque année et le HCR s'est conformé à cette recommandation. L'expérience a prouvé que, malgré des efforts intenses, il est irréaliste de s'attendre à un niveau acceptable d'exécution des politiques existantes au délai fixé du 30 avril de chaque année.

9. Des contraintes opérationnelles pesant sur le suivi efficace de la performance des partenaires d'exécution et l'exécution d'audit ont été signalées dans le rapport récapitulatif précédent à ce sujet (EC/60/SC/CRP.20) et elles sont toujours prégnantes. Pour remédier à ces risques, le HCR a entrepris de passer en revue sa politique actuelle sur les exigences d'audit et le suivi des partenaires d'exécution afin d'examiner des approches de rechange pertinentes et rentables et pouvant être raisonnablement mises en œuvre. Une étude a été entreprise en février 2010 pour identifier les causes profondes des déficiences au niveau du suivi des partenaires d'exécution et des contrôles internes, pour étudier et cadrer les politiques et les mécanismes de contrôle des partenaires d'exécution dans l'ensemble des institutions des Nations Unies et pour faire état des meilleures pratiques et des résultats enregistrés ainsi que les instruments utilisés. Un rapport sur l'analyse conduite à ce jour est actuellement rédigé. Les conclusions préliminaires suggèrent que le HCR pourrait envisager d'adopter une approche davantage basée sur les risques pour gérer les partenaires d'exécution. La prochaine phase de l'étude définira comment une approche basée sur les risques pourrait fonctionner ; les modalités de mise en œuvre ; les implications pour l'Organisation, tant en termes financiers qu'en termes de ressources humaines requises pour mettre en œuvre et maintenir le nouveau modèle ainsi qu'en ce qui concerne le rôle et aux responsabilités. Le rapport final devrait être présenté à la direction pour examen à la fin de 2010.

10. Pour conclure, le HCR poursuivra ses efforts pour continuer à progresser vers le respect des politiques existantes tout en évaluant d'autres approches à mettre en œuvre à l'avenir.

B. Gestion des actifs

Biens non consommables

11. Dans son rapport sur les comptes de 2009, le Comité des commissaires aux comptes a constaté plusieurs améliorations apportées par le HCR : la correction de données erronées concernant les biens non consommables, le renforcement de l'Unité chargée de la gestion des actifs ; et la mise en place d'un système de suivi pour superviser la comptabilité physique des actifs sur le terrain. Malgré ces améliorations, le Comité des commissaires aux comptes estime qu'il s'agit là d'un secteur à risque en raison de faiblesses identifiées au niveau des pratiques de gestion d'actifs au cours des audits de trois bureaux sur le terrain. Dans les bureaux en Malaisie et en République arabe syrienne, dans lesquelles des audits ont eu lieu en novembre et décembre 2009, le Comité des commissaires aux comptes a constaté une adéquation de la supervision et de la traçabilité des actifs de la part des partenaires d'exécution et au Kenya au cours de l'audit d'avril 2009, des déficiences ont été observées au niveau de l'enregistrement en temps voulu d'informations essentielles dans la base de données des actifs. En conséquence, des recommandations ont été présentées pour renforcer les pratiques de gestion d'actifs détenus par les partenaires d'exécution et pour prendre des mesures supplémentaires visant à garantir que la base de données soit correctement et régulièrement gérée afin de correspondre aux actifs physiques.

12. Des mesures spécifiques ont été prises concernant la représentation du HCR en Malaisie et le bureau a indiqué qu'il avait pris toutes les mesures demandées dans les recommandations pertinentes. Tous les partenaires d'exécution détenant des actifs en Malaisie ont soumis leurs listes, y compris les articles donnés par le HCR et ceux qui ont été achetés par le partenaire d'exécution moyennant les fonds du HCR. Ces listes ont été

vérifiées par le HCR et mises à jour dans le système de Gestion des systèmes et des ressources (MSRP). En outre, des vérifications aléatoires d'actifs ont été effectuées au cours de visites de sites et enregistrées dans une liste de pointage. Sept visites de vérification financière ont été organisées en 2010. De même, la Représentation du HCR en République arabe syrienne a fait état d'améliorations depuis l'audit et les listes d'actifs des partenaires d'exécution sont désormais dûment signées et tamponnées par le HCR et annexées aux rapports financiers définitifs des partenaires d'exécution (IPFR). La Représentation du HCR au Kenya a depuis lors enregistré des informations sur les actifs dans la base de données, renforcé le contrôle interne et effectué un décompte physique des actifs détenus.

13. De nombreuses améliorations ont été apportées au niveau de l'Organisation depuis les visites sur le terrain mentionnées par le Comité des commissaires aux comptes. A la fin de 2009, le HCR a fourni des orientations supplémentaires à ses bureaux et leur a donné des instructions pour qu'ils procèdent à un décompte physique des biens non consommables du fait de nouvelles politiques et procédures de gestion des biens non consommables pour l'exercice financier de 2010. Le décompte physique a été demandé à l'ensemble des bureaux afin de dresser le bilan des actifs au début de 2010 : les écarts font l'objet d'investigations et les valeurs sont corrigées dans la base de données afin d'enregistrer les actifs conformément à la nouvelle politique fixée pour l'année 2010. En outre, le HCR a adopté un système d'indexation en vertu duquel les problèmes de non exécution sont notés, afin de garantir le respect des procédures de la part des représentants concernés.

14. En conséquence, des améliorations ont été apportées concernant les bilans physiques et l'enregistrement de l'état et de la localisation des actifs, ce qui est désormais effectué tous les six mois – ou plus fréquemment si nécessaire. La correspondance et la réconciliation des actifs avec les données du système MSRP sont effectuées suite à l'établissement des bilans. Le HCR coordonne actuellement une étude complète des biens non consommables pour chaque pays. Par le biais de son Unité de gestion des actifs, le HCR continuera de travailler en étroite collaboration avec le terrain pour mettre la dernière main au nettoyage des données du système, achevé à 95 pour cent au moment de la rédaction de ce rapport en 2010. Avec l'adoption des nouvelles procédures susmentionnées, au cours du dernier semestre de 2010, des contrôles de systèmes seront également effectués pour veiller à ce que les actifs achetés par le HCR soient enregistrés dans la base de données de façon régulière. Le HCR s'engage à apporter de nouvelles améliorations au suivi et à la traçabilité des actifs contrôlés par le HCR et détenus par les partenaires d'exécution.

Biens consommables

15. Le Comité des commissaires aux comptes a réitéré sa recommandation antérieure visant à enregistrer la valeur des biens consommables non utilisés à la fin de l'année dans les états financiers afin de rendre compte de façon plus exacte et plus complète des actifs de l'Organisation. En réponse à cette recommandation dans le rapport récapitulatif de l'année dernière, le HCR a pris l'engagement de nettoyer la base de données d'inventaire à la fin de 2009, anticipant la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) pour dresser l'inventaire en 2010.

16. Bien que la stratégie de mise en œuvre des IPSAS ait été modifiée et que la date de mise en œuvre ait été reportée à 2012, le HCR prend des mesures pour enregistrer l'inventaire dans les états financiers de 2010 conformément aux Normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS). En conséquence, un décompte des actifs physiques a été effectué pour établir le solde d'ouverture de l'inventaire de janvier 2010, et les changements nécessaires à apporter aux systèmes, aux procédures et au nettoyage de données sont en cours pour faire état d'une valeur exacte au 31 décembre 2010.

C. Passif lié aux prestations à et après la cessation de service

17. Le Comité des commissaires aux comptes a réitéré sa recommandation antérieure selon laquelle le HCR doit établir un fonds spécial pour éponger le passif lié aux prestations à et après la cessation de service, notant que le niveau accumulé du passif dans la comptabilité de 2009 nécessite un financement approprié.

18. Dans sa réponse antérieure sur cette question, le HCR a présenté un rapport sur l'information donnée au Comité permanent en juin 2009 concernant les méthodes employées par d'autres institutions des Nations Unies. Une stratégie de financement éventuelle a été présentée et des commentaires ont été demandés aux pays membres sur les options de financement par le biais de discussions bilatérales (voir EC/60/SC/CRP.20, par. 28 et 29). Comme il est indiqué dans ce rapport, le HCR a également attendu le résultat des discussions en la matière au sein de l'Assemblée générale afin d'aligner ses propositions sur celles du Secrétariat des Nations Unies ; toutefois, l'assemblée générale, dans sa résolution A/RES/64/241 du 24 décembre 2009, a différé à sa soixante-septième session sa décision sur les propositions de financement du passif lié aux prestations à et après la cessation de service.

19. A la quarante-huitième réunion du Comité permanent en juin 2010, le HCR a une fois encore présenté une série d'options de financement aux Etats membres (voir EC/62/SC/CRP.19).

20. Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes a résumé les options présentées par le HCR et a noté avec préoccupation qu'aucune décision n'avait été prise en matière de financement et que le passif n'avait encore pas fait l'objet d'un plan de financement approuvé, le risque étant que le HCR ne soit pas dans une position financière appropriée pour honorer intégralement ses engagements en la matière.

21. A la quarante-huitième réunion du Comité permanent, les Etats membres ont exprimé des vues divergentes en la matière et ont demandé la tenue d'une réunion consultative informelle en septembre 2010 pour en discuter plus avant. Suite à ces consultations, le HCR espère avoir reçu des orientations suffisantes de la part des pays membres pour préparer une estimation des coûts des différentes options et présenter l'option financière préférée pour éponger le passif lié aux prestations à et après la cessation de service.

III. Conclusion

22. Le HCR reconnaît avec gratitude l'assistance du Comité des commissaires aux comptes dans l'identification des risques auxquels l'Organisation est exposée. Le HCR a accompli des progrès importants afin de gérer ces risques. Les taux d'exécution des politiques existantes afin d'obtenir des attestations d'audit et des rapports de dépenses et de donner suite aux réserves des commissaires se sont améliorés alors qu'en parallèle une étude est en cours afin d'identifier d'autres mécanismes de suivi de la performance des partenaires d'exécution. La gestion des actifs ne cesse de s'améliorer et de nouvelles politiques et procédures, afin de mieux gérer les biens, les installations et les équipements et d'en rapporter l'inventaire dans la comptabilité de 2010, seront adoptées au cours du deuxième semestre de 2010. Enfin, une série d'options de financement concernant le passif lié aux prestations à et après la cessation de service a été présentée afin d'être délibérée de façon plus approfondie par les Etats membres.